



Date de la convocation : 26/02/2024

**Nombres d'administrateurs** : 13

Présents : 9

Absents : 4

Dont absents représentés : 2

**Nombre de voix exprimées** : 11

**Pour** : 11

**Contre** : 0

**Abstention** : 0

Délibération Numéro :  
2024-001

OBJET :  
**Débat d'Orientation  
Budgétaire 2024**

Secrétaire de séance :  
Bénédicte DAVOISE  
Directrice CCAS

**Le Président** :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 11/03/2024.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre Mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

**Membres présents** :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISETTE, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Isabelle BUFFET-PICHON, Farah CASTANIER, Carmen FARJAS, Véronique FRYDER-AMEE.

**Membres excusés et représentés par pouvoir** : Viviane BAUDE TOUSSAINT pouvoir donné à Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS pouvoir donné à Christophe THOMAS

**Membres absents** : Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ.

-----  
**Exposé des motifs** :

Vu l'article L. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles  
Vu l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales

Considérant, qu'un débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif ;

Considérant, que ce dispositif a pour objectif de permettre les débats autour des projets du CCAS de Servian et de l'EHPAD L'Ensolelhada ;

Considérant, que le document préfigure les inscriptions de crédits en Dépenses et en Recettes pour les budgets primitifs de l'année 2024 du Budget Principal et de son Budget Annexe.

**DISPOSITIF**

Après en avoir présenté le rapport et sur la proposition de M. Le Président, le conseil d'administration a débattu des enjeux déroulés au cours de la séance confirmant les nouvelles orientations budgétaires du CCAS de Servian.

Les débats sont retranscrits dans le procès-verbal de la séance.

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.  
Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.  
Christophe THOMAS

